



N° 44 - AVRIL 2004

Sommaire

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Rendez-vous saléviens
Conférences de La Salévienne
Saint-Victor et Chapitre
Bibliothèque salévienne

CARNET

Nouveaux membres
Nos peines

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

Congrès des sociétés savantes
Recherches à la BN
Souscriptions
Note de lecture
Publications récentes
Avis de recherches
Sortir

Musées

Expositions

Rectificatif

IL ÉTAIT UNE FOIS

Prémonition ?

La Croix-de-Vin à Charly-Andilly
Evordes et Jean-Marc Lullin

LA VIE DE L'ASSOCIATION

RENDEZ-VOUS SALÉVIENS

Les goitreux et les crétins des Alpes, par André Palluel-Guillard samedi 17 avril à 20 h 30, salle des fêtes de Bossey.

Juin 2004 : **Le brûlement des villages au Pays du Vuache** (sur la libération de la Haute-Savoie), par Robert Amoudruz.

CONFÉRENCES SALÉVIENNES

Sézegnin-Malagny : Deux villages unis, deux villages séparés

par **Claude Barbier**, jeudi 27 novembre à Sézegnin. Succès important pour cette conférence de La Salévienne dans le canton de Genève voisin. Plus de 130 personnes attentives à cette histoire partagée entre les habitants de Sézegnin et de Malagny. (Voir contenu dans le livre *Viry "terra sainta"*).

Annemasse du bourg romain à la ville moyenne

Le 6 décembre 2003, salle Martin Luther King à Annemasse, **Guy Gavard**, ancien maire de cette ville, a passionné son public venu nombreux pour écouter sa conférence sur Annemasse. C'est lui-même qui nous en donne le résumé.

L'histoire d'Annemasse est étroitement liée à celle de Genève. Carrefour secondaire de Genève à l'époque romaine, Annemasse est aujourd'hui la capitale du Genevois haut-savoyard. La notion de "frontière" a joué un rôle déterminant ; Genève a presque toujours été enclavée au milieu de territoires étrangers. La cité internationale n'a aujourd'hui que 3 km de limites avec la Suisse (canton de Vaud) et 120 km de frontières avec la France.

Annemasse est aujourd'hui la deuxième agglomération de la Haute-Savoie avec Ambilly, Etrembières, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand et compte plus de 70 000 habitants si l'on ajoute le péri-urbain proche.

L'importance du vicus romain

Le peuplement de notre région remonte à la fin de l'âge paléolithique. Les Ligures (Gênes et Genève ont une origine semblable), puis les Celtes ont occupé la région qui fait partie du territoire des Allobroges dont Genève était la plus importante cité avec Vienne. Les noms qui désignent Annemasse (Admanatia, Namasce) semblent remonter à cette époque et pourraient signifier habitation riche, ou élevée, ou sur l'eau ; le site d'Annemasse avec la terrasse dominant l'Arve peut justifier cette interprétation. C'est en 122-121 av. J.-C. que les Allobroges furent soumis par les Romains.

Annemasse a été un village allobroge, puis un vicus (bourg) gallo-romain qui devait couvrir 8 à 10 hectares et compter de 800 à 1 000 habitants ; le périmètre s'étendait entre l'actuelle église Saint-André, emplacement d'un temple romain dédié aux dieux Mars et Mercure, et la place de l'Hôtel de Ville. C'est Annemasse avec Ville-la-Grand qui a le plus d'inscriptions latines après Annecy (Boutae) ; elle a la plus ancienne de Haute-Savoie qui date de l'an V ap. J.-C. Une statue du dieu Mercure, un petit bouc de bronze, des poteries conservées à Genève, une pierre milliaire installée à la mairie d'Annemasse, la découverte d'un atelier d'amphores lors de la percée de la rue du Clos-Fleury, sont des témoignages de cette période. Un aqueduc

descendant des Voirons ravitaillait Genève en eau pure. Des travaux récents de l'université de Besançon, effectués à partir de photographies aériennes, traitées avec des procédés modernes de physique, attestent l'installation de vétérans de l'armée romaine entre Puplices et Collonges (Vétraz-Monthoux).

Les fouilles de 1989 ont confirmé l'importance du vicus et permis de mettre à jour le chevet d'une des plus anciennes églises chrétiennes des Alpes. Des fouilles plus récentes confirment son importance.

La première trace écrite d'Annemasse, Namasce, remonte à l'époque burgonde, en 522 ; ce document conservé à la Bibliothèque nationale, est une homélie (sermon), écrite sur un papyrus par l'évêque de Vienne, Avitus, et prononcée lors de l'inauguration de cette église construite par l'évêque de Genève, Maxime, à l'emplacement de l'église Saint-André.

Un site ouvert longtemps vulnérable

Au Moyen Age, Annemasse qui a un site ouvert est vulnérable et subit les luttes féodales opposant les comtes de Genève, les princes-évêques de Genève dont elle dépend, les sires du Faucigny et les comtes de Savoie. Annemasse est pourtant le siège de l'un des huit décanats (doyennés) de l'évêché de Genève et compte vingt-huit paroisses. En 1309 l'évêque de Genève, Aimon du Quart, cède Annemasse à Hugues de Faucigny en échange d'un hameau de Viuz-en-Sallaz, Brégnay. Annemasse devient savoyarde en 1355. Les Genevois cherchent à échapper à la tutelle de l'évêque et à celle, plus redoutable, des comtes puis des ducs de Savoie.

La Réforme introduite par Calvin va permettre à Genève de s'émanciper ; pourtant le duc de Savoie ne renonce pas à s'emparer de la ville. En janvier 1536, Annemasse est occupée par les Genevois qui emportent les cloches de l'église. Mais la comtesse du Genevois-Faucigny, Charlotte d'Orléans, obtient des Bernois l'évacuation d'Annemasse qui est, de ce fait, la dernière paroisse catholique de la vallée de l'Arve. Ambilly, Gaillard et Ville-la-Grand sont protestantes.

La guerre reprend en 1589 et va durer jusqu'en 1593 ; elle est dure et violente. Les mercenaires espagnols du duc de Savoie massacrent les Annemassiens en 1590, y compris les femmes et les enfants. Les

châteaux de Monthoux et Gaillard sont rasés par les Genevois.

En septembre 1597, en présence du prévôt du chapitre, François de Sales, dans le cadre de la reconquête catholique, la cérémonie des Quarante Heures se déroule à Annemasse et attire 7 à 8 000 personnes.

Quelques années plus tard, en décembre 1602, le duc de Savoie tente de s'emparer de Genève et échoue (c'est la fameuse Escalade célébrée aujourd'hui régulièrement et avec faste par les Genevois).

Un village modeste jusqu'à la construction de la gare

Lors de la réalisation de la mappe sarde (cadastre) en 1730, Annemasse compte moins de cinquante maisons. Annemasse reste longtemps encore un village (510 habitants en 1561 ; 407 en 1743 ; 378 en 1776).

La Maison de Savoie s'efforce de concurrencer Genève en développant Carouge, peu avant la Révolution, et en faisant d'elle le chef-lieu d'une nouvelle province. C'est la préfiguration du destin d'Annemasse, un siècle plus tard. Modeste et éphémère chef-lieu de canton sous la Révolution en 1793, Annemasse n'a que 1 124 habitants en 1860, au moment de l'annexion de la Savoie à la France.

La Gare fait d'Annemasse un bourg

L'aménagement de la voie ferrée Bellegarde - Thonon - Evian complétée par celle conduisant à Annecy et à Saint-Gervais va permettre le premier "décollage" d'Annemasse, l'installation des premières industries malgré le régime pourtant contraignant de la Grande Zone franche de 1860 qui faisait de Genève la capitale économique et commerciale de toute la Haute-Savoie du Nord. La voie ferrée Annemasse – Genève-Eaux-Vives construite en 1888, le tramway de la compagnie genevoise, de Moëllesulaz à la gare d'Annemasse, installé en 1883 (électrifié en 1902) assurent les liaisons avec la cité de Calvin. La voie ferrée à voie étroite Annemasse – Samoëns achevée en 1891 (électrifiée en 1932 et prolongée jusqu'à Sixt) étend l'influence d'Annemasse dans la vallée du Giffre et développe le tourisme.

Au recensement de 1911, Annemasse n'a encore que 3 300 habitants, mais un premier plan d'urbanisme lié à la construction de la gare permet de structurer l'ancien village-rue et d'étendre l'espace urbain avec l'aména-

gement de la rue et de l'avenue de la Gare et la construction de la Mairie - Ecole - Poste, puis de l'Ecole supérieure (aujourd'hui collège Michel Servet).

Une petite ville pour remplacer Genève (1919-1950)

La guerre de 1914 ayant entraîné la fin du régime de la Grande Zone franche, dite de l'annexion, la disparité entre le franc suisse et le franc français consécutive au financement de la guerre par l'inflation sont autant de raisons qui nécessitent un centre urbain pour l'approvisionnement de l'arrière-pays et de la basse vallée de l'Arve. Annemasse se développe fiévreusement et attire une population de l'arrière-pays d'origine paysanne ; les Genevois, de leur côté, ne veulent pas perdre le marché de la Savoie proche et installent à Annemasse usines et commerces ; les frontaliers sont alors suisses. Le décolletage et la petite mécanique stimulés par la guerre connaissent un nouveau développement.

Annemasse a 6 000 habitants en 1926 et 8 000 en 1936. Un plan d'urbanisme réalisé par un ingénieur de l'Etat prévoit les futures voiries et l'extension du champ urbain et reçoit une première application.

La guerre, l'occupation italienne puis allemande entraînent la coupure totale avec Genève et un repli des activités suisses. Pourtant, Annemasse accueille des réfugiés et enregistre le transfert d'activités horlogères du Doubs. Près de 1 000 personnes travaillent dans l'horlogerie au début des années cinquante.

Les passages clandestins de la frontière de Juifs, de résistants, les maisons entre réseaux, la solide organisation de la Résistance (armée secrète, francs-tireurs et partisans), la très dure répression allemande (prison du Pax) ont fait d'Annemasse un haut lieu de la Résistance qui lui vaudra la croix de guerre 1939-1945.

De la petite ville à la ville moyenne

Après 1950, Annemasse va connaître un développement presque continu, marqué cependant par des temps d'arrêt assez nets. Entre les différents recensements, Annemasse et son agglomération enregistrent souvent l'un des plus forts accroissements de la région Rhône-Alpes et de la Haute-Savoie.

La population d'Annemasse passe de 8 800 habitants en 1946 à 28 000 en 1990. Les communes voisines connaissent une progression sensiblement analogue. Mais jusqu'en 1962-1965 le développement a été

relativement équilibré, l'afflux de travailleurs frontaliers attirés par Genève et eux-mêmes remplacés jusqu'en 1974 par des travailleurs immigrés entraînent une spéculation foncière et immobilière effrénée. Le reflux de la main-d'œuvre frontalière entre 1975 et 1978 entraîne l'arrêt des constructions privées, la reprise à Genève après 1982 entraîne une nouvelle fièvre puis une nouvelle pause, à partir de la fin 1990, suivie d'une nouvelle flambée qui se poursuit.

Avec un foncier très cher, le problème est de maintenir des activités industrielles dans une agglomération où les salariés sont attirés par Genève ; le renouvellement des industries et leur orientation vers des activités à haute valeur ajoutée (chimie fine, électronique, micro-mécanique, ultra-sons, capteurs) sont une donnée actuelle. L'agglomération a perdu près de 3 000 emplois industriels depuis 1975, largement compensés par les activités du tertiaire (services et commerces).

Le plan directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1954 a prévu l'extension d'Annemasse et l'aménagement d'une "seconde ville" au Perrier, réalisée dans les années 1970 ; ce plan d'agglomération au sens large prévoyait des espaces verts et de loisirs non respectés par certaines communes (la colline de Monthoux par exemple).

Ces trente dernières années, la ville s'est transformée et équipée (centre culturel, gare routière, salle des sociétés, centre technique municipal, auditorium, école de musique, aménagement du quartier de Romagny, maison des Associations, gymnase du Perrier, piétonnier de la place de l'Hôtel de Ville et des alentours et, plus récemment, extension de Château Rouge et de Martin Luther King, aménagement des bords de l'Arve avec le Casino). La densification du centre avec l'axe Chablais - église Saint-André se poursuit ; la rénovation du quartier du Perrier avec ses abords s'est poursuivie grâce au développement social du quartier et au contrat de ville ; des services publics ont été installés ainsi qu'un gymnase de qualité.

Le projet Etoile Annemasse - Genève

Le grand objectif de demain est le projet Etoile - Annemasse - Genève en association avec Ambilly, Ville-la-Grand, le conseil général, et bien sûr Genève et Berne. Il prévoit la rénovation des voies de communication avec la liaison Cornavin - Eaux-Vives (par la Praille) - gare d'Annemasse, le retour du tramway, l'arrivée du TGV à la gare d'Annemasse qui sera à la

fois la gare du nord de la Haute-Savoie et celle du sud-est de l'agglomération de Genève.

Sur les terrains libérés par la SNCF sont prévus des bureaux, des services, des espaces commerciaux et culturels, un centre élargi et un rééquilibrage de l'agglomération vers le nord.

Au sein de la deuxième agglomération de la Haute-Savoie, la Ville-Centre doit jouer son rôle d'animatrice, être l'image française de la grande agglomération transfrontalière et maîtriser avec les communes voisines la spéculation provoquée par les bilatérales franco-suisse.

Quelques observations sur les villes neuves lémaniques à la fin du Moyen Age

Le samedi 31 janvier 2003, l'Espace Louis Simon de Gaillard, ville qui fête cette année ses 700 ans, accueillait **Matthieu de la Corbière** qui, face à un auditoire attentif, a présenté une passionnante conférence consacrée aux villes neuves lémaniques. Il nous en propose ici un résumé détaillé.

INTRODUCTION

En moins d'un siècle (1210-1345), le bassin lémanique a vu la naissance d'une bonne trentaine de villes neuves : une douzaine au nord de la Haute-Savoie, cinq dans le canton de Genève, six dans le Pays de Gex et une dizaine dans le Pays de Vaud. Le phénomène urbain est par conséquent indissociable de « notre » Moyen Age.

Comme l'a montré Jacques Le Goff, la ville médiévale est tout d'abord le lieu où se concentre une société foisonnante vouée à l'artisanat et au commerce, organisée solidairement au sein d'associations et où les plus riches forment un groupe d'égaux accaparant le pouvoir. La ville médiévale se définit également par son architecture : il s'agit d'un espace clos de murailles, hérissé de tours et accessible grâce à des portes fortifiées. La ville est en outre aménagée grâce au maillage de ses rues et de ses places et s'ordonne à partir de ses halles, de ses greniers et des fours banaux. La ville médiévale est donc double : à la fois lieu d'échange, de vie sociale intense et de liberté, et à la fois puissante fortification.

Une masse documentaire abondante nous permet d'évaluer les conditions qui ont

présidé à la naissance de nos petites villes aux XIII^e et XIV^e siècles, de comprendre les techniques de construction et de défense mises en œuvre, et enfin d'analyser les différents types de plan qui ont été adoptés par les puissances publiques.

LES CIRCONSTANCES DE LA NAISSANCE DU RESEAU URBAIN LEMANIQUE

Stabiliser la frontière

La création du réseau urbain découle directement des conflits qui ont éclaté autour de Genève du début du XIII^e au milieu du XIV^e siècle : la guerre gebenno-faucignerande (1219-1260) et le conflit delphino-savoyard (1268-1355). Chaque puissance en guerre (comte de Genève, comte de Savoie, sire de Faucigny, sire de Gex et sire de Thoire et Villars) tente en effet de territorialiser son pouvoir grâce à la construction de nombreuses forteresses et villes. Les fondations urbaines ne paraissent jamais correspondre dans notre région à un effort de colonisation agricole, mais résultent bien de ces guerres ; elles ont ainsi participé tant à la défense des frontières qu'à leur fixation. Dans ce sens, associées aux forteresses qui les commandent, les villes constituent des centres administratifs participant activement à la construction étatique. Il faut néanmoins admettre que le but des créations urbaines a aussi été de maîtriser les réseaux de communication qui irriguent autour du Léman un commerce international assez important capté par Genève. La construction des bourgs permet l'établissement de nouveaux péages, mais aussi, au niveau régional, de soutenir l'économie locale, grâce notamment aux marchés.

Les étapes de la construction des villes découlent par conséquent directement des phases des conflits. Une première époque (1219-1268) connaît des fondations des comtes de Genève et des sires de Faucigny (huit villes). La deuxième phase est sans doute la plus intense ; elle a été provoquée par les premiers affrontements liés au conflit delphino-savoyard (1268-1323) et a donné naissance à dix-huit villes. La dernière époque ne connaît que quelques créations de bourgs qui doivent participer à la consolidation des frontières (1324-1345) ; quatre villes sont alors créées.

Sur la faible superficie du bassin genevois et de la basse vallée de l'Arve, les frictions entre les différents pouvoirs sont permanentes et inévitables. S'entremêlent en effet les terres

des évêques de Genève, des comtes de Genève, des sires de Faucigny et des sires de Gex, auxquelles s'ajoutent, à partir de la fin du XIII^e siècle, celles des comtes de Savoie et des sires de Vaud ; sans compter les biens dépendant de divers couvents, du chapitre cathédral et les très nombreux fiefs, plus ou moins importants, de la noblesse. La création d'une ville neuve se heurte par conséquent à des intérêts contradictoires que seul un traité de pariage est en mesure de neutraliser. L'ampleur de l'investissement financier rend aussi parfois nécessaire la conclusion d'un tel contrat, notamment lorsqu'un seigneur laïque s'associe à un établissement ecclésiastique.

Traités de pariage

Le traité de pariage réunit deux pouvoirs pour l'établissement d'un centre de population nouveau. On connaît des accords passés entre un prince laïque et un pouvoir ecclésiastique (Epeisses (1220), Léaz (1272)...), et d'autres liant deux puissances laïques (La Corbière (1288-1289), Gaillard (1304)...). Ce type de traité repose sur trois clauses essentielles : il s'agit d'une association politique (répartition des organes défensifs, libre utilisation militaire du château et de son bourg), économique (partage des coûts) et « démographique » (organisation du peuplement).

A côté des traités de pariage, on a pu également conclure des accords de bon voisinage afin de permettre la naissance paisible d'une ville neuve. Un tel contrat a par exemple été conclu pour la création de Gaillard : le comte Amédée II de Genève, le sire de Faucigny Hugues Dauphin, scellent en effet un pacte le 13 octobre 1304 qui unit, grâce à une promesse de secours mutuel, les châteaux de Gaillard et de Monthoux et qui offre la protection des courtines de la nouvelle place-forte aux troupes faucignerandes.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET DE DEFENSE

Les étapes

Quelques comptabilités nous permettent de suivre le déroulement des opérations de construction d'une ville neuve. Précisons d'emblée qu'un chantier peut durer d'une à trois années en fonction du contexte politique et en fonction, évidemment, des moyens financiers disponibles. Ainsi, la construction du bourg de la Bâtie-Rouelbeau (canton de Genève, commune de Meinier) a été interrompue vers 1340, alors que l'on avait

déjà procédé à l'aplanissement de l'assise de la future ville neuve et au creusement d'une double ceinture de fossés.

L'exemple de Rouelbeau nous montre quelles étaient les premières étapes de la construction d'un bourg. Mais, observons plus précisément la naissance de la ville neuve de Ballaison. Le comte de Genève déploya des efforts financiers considérables, du mois d'avril 1345 à février 1348, pour choisir un lieu propice, dédommager les propriétaires des parcelles expropriées, aplanir la place élue, ériger des couronnes de fossés et de palissades, et construire deux fours et une halle. L'édification de ces derniers équipements devait répondre au souci réel de rendre attractif le noyau urbain nouvellement fondé ; de même, il n'était pas rare que l'on édifiât dans ce but des moulins, des foulons, des battoirs, des scieries et des étangs dans les fossés d'une ville neuve.

Un tel chantier n'était évidemment pas sans impacts sur l'environnement immédiat de la ville neuve. Comme on vient de le voir, la construction d'un bourg entraînait l'expropriation des terrains, mais aussi le creusement d'importants fossés. Ces mesures entraînaient donc la perte de cultures et contraignaient la communauté paysanne voisine à redéfinir la gestion de ses terres agricoles. Par ailleurs, l'aménagement des fossés modifiait le schéma hydrographique local, l'alimentation en eau des fossés pouvant entraîner le détournement d'un cours d'eau, ou bien nécessitant la pose de réseaux de drains ou la création de biefs. La zone inondée créée autour de la ville neuve, où l'eau stagnait plus ou moins, attirait enfin une faune et une flore typiques des marais ce qui n'était pas sans inconvénients et sans impacts sur les terres bordant le bourg. Notons aussi que ces fossés servaient souvent de dépôts d'ordures. De tels cloaques favorisaient par conséquent le paludisme, voyaient pulluler les moustiques en été, sans parler du coassement incessant des grenouilles !

Le peuplement

Le bassin lémanique étant fortement peuplé et étant placé sous la protection d'un dense réseau de châteaux, il est rare que l'on ait construit les villes neuves dans un territoire totalement vierge d'habitations. Les cas de Ballaison, évoqué plus haut, de Lullin, de Gaillard et d'Epeisses (canton de Genève, commune d'Avully) constituent par conséquent des exceptions notables : château

et bourg ont été créés simultanément. La plupart du temps, le bourg est fondé au pied d'une forteresse préexistante, quelques décennies après la construction du château, voire même un siècle plus tard. Ainsi, le château de Léaz, mentionné dès 1183, n'a été pourvu d'une ville neuve qu'en 1272 ! Il faut également mentionner les villes neuves édifiées à côté d'un bourg plus ancien : Rives à Thonon vers 1295, La Touvière à Evian vers 1302...

Par conséquent, le fondateur d'une ville neuve devait être a priori en mesure de trouver sur place les futurs habitants de sa ville neuve. En effet, hormis les communautés juives et lombardes, les nouveaux habitants étaient rarement étrangers à la région et n'étaient pas non plus des marchands, ni des colporteurs ayant choisi de s'établir. Les traités conclus à l'occasion de la fondation d'un bourg contiennent ainsi systématiquement une clause prévoyant le peuplement de la ville (Epeisses, 1220 ; La Corbière, 1288-1289). La création d'une ville neuve ne provoquait donc en général que le doublement de l'habitat dans une paroisse ; on n'a pas la preuve d'un abandon systématique des anciens villages au profit des bourgs castraux, bien au contraire. En revanche, l'accroissement rapide d'une ville, puis la construction d'une église dans celle-ci pouvaient entraîner un déplacement du centre religieux d'une paroisse vers le nouveau lieu de culte.

Une fois le principe du peuplement du bourg défini, en théorie quiconque était invité à s'installer dans la ville neuve était donc autorisé à bénéficier des privilèges fiscaux et juridiques offerts par la ville franche. Mais ces acquis ne suffisaient pas toujours à motiver les candidats, ceux-ci devant prendre à leur charge les frais de construction de leur maison, s'engager à défendre le bourg et à subir les éventuels désagréments d'une attaque en règle. En outre, une ville a des intérêts économiques propres sans rapport avec l'emplacement stratégique et topographique d'un château. Les fondateurs de la ville essayaient par conséquent de mettre toutes les chances de leur côté en dotant le bourg neuf, comme on l'a vu, d'infrastructures « industrielles » (moulins, foulons, battoirs, scieries), en suscitant le développement d'activités artisanales (boucheries, tanneries), et en facilitant les circulations (entretien régulier d'un pont par exemple). De même, les autorités publiques veillaient souvent à

susciter dans la halle des bourgs la tenue régulière d'un marché, voire même de foires qui attiraient à dates fixes marchands locaux et internationaux. Ce dernier facteur est sans nul doute celui qui a le plus favorisé le développement des villes neuves.

La ville neuve attirait par conséquent une frange de la population plutôt tournée vers l'artisanat et le négoce, sans qu'il y ait pour autant abandon de son ancien habitat. Des notables locaux, riches propriétaires fonciers, nobles ou ecclésiastiques, venaient compléter le panorama des propriétaires de maisons. La plupart cherchait en effet à profiter des avantages économiques et juridiques offerts par la ville neuve. Parmi la vingtaine de villes qui naquirent au sud du Léman, Genève, Hermance, Gex et Cruseilles sortaient du lot (entre 600 et 4 000 habitants) ; en-dessous, Bonne, Bonneville, La Roche et Léaz ne comptaient que 400 à 500 habitants. La plupart des villes neuves ne comprenait qu'une centaine à quatre cents habitants, et ne se distinguait ainsi guère des villages tout autant peuplés ; certaines villes périclitèrent donc rapidement lorsque les raisons stratégiques qui avaient prévalu à leur création disparurent au milieu du XIV^e siècle. Mais, à la différence des villages anciens, les villes neuves bénéficiaient d'un plus grand dynamisme dû à leurs activités marchandes et artisanales. On perçoit même une intense spéculation immobilière dans certains bourgs, si bien que des familles, notables et seigneurs locaux, mais aussi des établissements religieux parvenaient à mettre la main sur un grand nombre de maisons. Les densités de population que l'on parvient à évaluer dans les villes neuves montrent aussi la grande concentration des habitants.

Quelle que soit leur taille, les villes se distinguaient donc de l'habitat rural par leur intense activité. Dans le périmètre étroit défini par l'enceinte, la vie quotidienne dans un bourg était rythmée par le bruit des ateliers artisanaux (moulins, forges, tanneries, boucheries) et par le passage des marchands de tous horizons qui logeaient dans les tavernes. Le château et sa ville constituant le centre du pouvoir dans la circonscription administrative (la châtelainie), le bourg était aussi le lieu du règlement de la vie quotidienne : le juge du comté venait y prononcer la justice, les condamnés étaient exposés à la vindicte publique sur le pilori planté sur la place principale, les syndics représentant la communauté des habitants

tenaient leurs assemblées dans l'église ou sous la halle, les notaires recevaient à leur banc les populations de la châtelainie... Ces aspects ont contribué à l'émergence d'une culture urbaine, forgée grâce aux libertés offertes par la ville franche et grâce au commerce suscité par la ville.

Mais la ville médiévale est aussi un lieu de grande promiscuité où les théories hygiénistes ne se sont pas encore imposées. Les querelles de voisinage sont fréquentes et les incendies réguliers. Chaque famille élève des cochons ou des poules qui vagabondent dans les rues et dont les déjections sont parfois entassées contre la façade des maisons. Tanneries et boucheries exhalent des odeurs qui nous seraient aujourd'hui insupportables. Les eaux usées et les ordures qui se déversent dans les fossés attirent les rats et les chiens errants.

Vivre dans un bourg suppose enfin de se plier à un certain nombre de contraintes que les autorités publiques ont beaucoup de mal à faire respecter. Il s'agit tout d'abord de veiller à l'entretien des défenses collectives ; or, il n'est pas rare que les habitants transforment les fossés secs en jardins ou qu'ils percent une fenêtre ou une porte dans l'enceinte urbaine. Certains n'hésitent pas non plus à voler le bois des hourds et des galeries qui courent au sommet des courtines. Les chemins de ronde sont aussi des lieux de rencontre que les bonnes mœurs réprouvent. Les tours de l'enceinte négligées par leurs gardiens sont enfin employées comme latrines publiques. La population, armée par les autorités publiques, doit par ailleurs remplir des obligations militaires : assurer la garde de la ville, poster des guetteurs, garnir les fossés de pieux en temps de guerre. Mais le châtelain a souvent des difficultés pour faire respecter ces services ; les XIII^e et XIV^e siècles voient pourtant un grand nombre de sièges de villes qui ne sont pas sans conséquences ; pillages, incendies et destructions. Un affrontement peut ainsi porter un coup durable à un bourg ; Monthoux, attaqué en 1332 par les troupes du sire de Faucigny, fut ainsi abandonné par ses habitants et était toujours vide en 1339. Des représailles peuvent aussi être exercées contre les vaincus.

Aspects défensifs et morphologiques

L'enceinte est bien le premier élément ostensible qui distingue la ville du village. Une fois franchi la porte de la ville, on est ensuite

frappé par la régularité du parcellaire, l'organisation du tissu urbain et la trame des rues qui tranchent d'avec la répartition de l'habitat et des voies dans le village. Le village est souvent structuré par l'église paroissiale et sa cure, et par la maison forte de la famille noble locale. Les deux ensembles, souvent voisins, ordonnent la disposition des rues. Les maisons villageoises, qui sont restées en bois dans la région jusqu'aux XV^e-XVI^e siècles, s'alignent le long des rues tout en ménageant des espaces de circulation latéraux pour le passage du bétail et des chariots. La rue de la ville est en revanche marquée par la régularité des façades (les parcelles sont en effet disposées en longues et égales lanières perpendiculairement à la rue) et par l'ordonnancement des hauts-bancs pour le commerce. A l'arrière, on a souvent veillé à laisser un espace de jardin délimité par les courtines de la ville ; parfois même, la face arrière des parcelles ou des maisons forme un tronçon de l'enceinte (« murenche »). Enfin, des hôtels particuliers (maison de Fésigny à Cruseilles) achèvent le caractère particulier de la ville.

Les caractéristiques défensives

Comme on a déjà pu le remarquer, le bois constitue le premier matériau employé pour la défense d'une ville neuve. On lui substituait à terme une ceinture maçonnée, en général une dizaine d'années après la fondation du bourg, mais certaines villes neuves restèrent défendues au moyen de ce seul matériau (Florimont). L'extension des enceintes en pierre permet d'évaluer la puissance et la taille des bourgs : en 1339, les murs de Gex atteignaient environ 2 500 m de longueur, alors que ceux de la ville des Allinges-Vieux n'avaient que 340 m de longueur. Qu'elle soit en bois ou en pierre, l'enceinte était commandée par une série de tours, de tourelles et de bretèches créant un dispositif fortifié efficace. Les portes étaient évidemment le plus particulièrement protégées ; elle étaient fréquemment percées dans une tour.

Autour de l'enceinte, étaient développées des couronnes de fossés et de palissades ; on pouvait même recourir à la construction de murs avancés (« braies »), ou, en bordure du lac, à la fondation d'estacades et de tours en bois posées sur des pilotis. Les points faibles des défenses pouvaient en outre être protégés par des fortifications indépendantes du château : maison forte ou butte de terre

surmontée d'une tour en bois (« motte castrale »). Ce type d'édifice pouvait également être le siège d'un pouvoir associé, par pariage, à la fondation de la ville neuve.

Enfin, était fréquemment juxtaposée à la ville neuve une zone défensive servant d'ultime refuge en temps de guerre (« recept », « plain-château » ou « cuard »). Il s'agissait d'un espace clos d'une enceinte en pierre et occupé par quelques dépendances : étables, granges, greniers, celliers et citernes. En temps de paix, cette zone devait servir de réserve collective. En temps de guerre, les habitants du bourg venaient y entasser leurs biens les plus précieux (bétail, animaux de basse-cour, outils agricoles) et s'y installaient tant bien que mal en attendant la fin des menaces. Le principe du « recept » s'est largement répandu dans notre région ; pratiquement chaque ville bénéficiait d'un tel organe défensif. Certaines villes-neuves semblent d'ailleurs n'avoir eu pour vocation que de servir de protection pour les populations environnantes.

Aspects morphologiques

La ville neuve constituait une surface délimitée par des fossés et une enceinte en bois ou en pierre dans laquelle s'ouvraient des portes fortifiées. A l'intérieur de ce périmètre, les bâtiments publics, la halle où se tenait le marché hebdomadaire et un ou plusieurs fours formaient les organes économiques vitaux, tandis qu'une ou plusieurs maisons fortes assuraient une défense secondaire. Dans le périmètre tracé par l'enceinte, la surface disponible était divisée en lots à bâtir : les « chosaux ». Cette cellule type devait mesurer une toise de largeur (environ 2,70 m), tandis que sa profondeur pouvait varier en fonction de l'espace dégagé. Cette surface permettait la culture d'un jardin et, à terme, l'extension du bâti, mais la base fiscale reposait uniquement sur la largeur de chaque « chosal », c'est-à-dire la façade de l'habitation sur rue, si bien que l'impôt qui était y attaché était dénommé « toisé ». Mais, bien que dotées des mêmes caractéristiques de base, les villes adoptèrent des plans assez différents et inspirés de modèles régionaux et internationaux. On remarque en effet des villes-rue, alignant les maisons sur une ou deux rues, mais aussi des villes concentriques, enfermant l'habitat dans une structure de plan quadrangulaire ou

circulaire. Il s'agissait de villes hâtivement tracées au moyen d'un plan pragmatique.

Villes-rues

Pour la plupart des sites, une seule voie constituait l'axe sur lequel s'édifiait la ville neuve, conférant à l'agglomération le terme de « ville-rue ». L'habitat était réparti de part et d'autre de la route, chaque « chosal » étant formé par une longue et étroite parcelle perpendiculaire à la rue principale. On peut répartir ces localités en trois types.

Dans le cas de forteresses établies au sommet de crêtes étroites, une longue rue, où se tenait le marché, s'inscrivait dans le prolongement du château construit sur le point culminant et à l'extrémité de l'éperon (Bonne, Cruseilles, Faucigny, Léaz...). L'habitat était défendu latéralement par l'escarpement naturel souligné par une enceinte dans laquelle ne s'ouvrait en général qu'une seule grande porte, fermant la voie à l'opposé du château.

Lorsque le relief supportant le château était d'une trop faible superficie, la « ville-rue » occupait un axe plus ou moins parallèle à la forteresse (Monthoux, Ternier, Ville-la-Grand). La rue était en ce cas indépendante du château et se trouvait en contrebas de celui-ci. Le bourg était accessible au moyen de deux portes placées aux deux extrémités de l'axe. Parfois se développait un plan en « échelle », un ou deux axes secondaires doublant parallèlement et à l'intérieur du périmètre bâti la voie principale, et communiquant avec celle-ci au moyen de ruelles transversales. Pour la défense de ce type de ville neuve, la rue était brusquement interrompue à ses deux extrémités par deux murs d'enceinte directement commandés par la forteresse à laquelle ils aboutissaient. L'habitat était fermé par une troisième courtine parallèle à la rue, constituée par le front arrière des lots.

Plus rarement enfin, la rue principale du bourg s'étendait perpendiculairement au château ; ce plan a notamment été adopté pour les sites placés à proximité d'un cours d'eau (Arlod). A La Roche, il semble que l'on ait mis à profit le cours du Foron, défense naturelle, lieu de pêche et qui offrait surtout la possibilité d'établir sur la berge des « artifices » (moulins, battoirs, foulons). Cette disposition paraît également avoir été choisie à Bonneville, mais le plan, plus complexe qu'à La Roche, tint ici compte du pont traversant l'Arve.

Dans le cas où la ville-rue était placée sur un axe indépendant du château, la disposition permettait un étirement latéral de l'habitat, en prenant appui sur l'enceinte urbaine. Une telle ville neuve était ainsi en devenir, contrairement au premier type évoqué ci-dessus qui bloquait le tissu urbain au sommet de la crête fortifiée. En ce cas, le développement urbain était contraint de se réaliser bien au-delà du site castral. L'habitat dut en effet glisser le long de l'axe de crête, pour venir s'établir au pied de l'éperon (Basse-Bonne, Cruseilles, Faucigny...).

Plans orthogonaux et circulaires

Dans le cas d'une ville de plan quadrangulaire, l'habitat concentrique est établi sur une rue périphérique formant un parallélogramme, plus ou moins régulier, relativement allongé (Billiat, Cervens, Gaillard, Hermance, Saint-Jean-de-Gonville). Hormis Hermance (vers 1247), ces bourgs ont été tardivement créés, entre 1303 et 1327.

La ville quadrangulaire repose sur la juxtaposition de trois modules : la ville proprement dite, constituée par son axe divisé en quatre tronçons orthogonaux, le château, peu développé, et une petite place, où est parfois construite une église. Ce type de bourg adopte une formation giratoire, cette disposition permettant de n'ouvrir que trois portes. L'habitat se répartit le long de l'axe quadrangulaire, laissant au centre du parallélogramme un vaste espace libre où n'est semble-t-il pas aménagée de place. La place publique est en effet rejetée à l'extérieur du noyau urbain, sur un des angles du parallélogramme. D'une manière générale, outre sa fonction de marché, on peut supposer que cette place constitue une zone de défense à proximité d'un accès du bourg. L'enceinte de ce type de ville neuve encadre complètement le parallélogramme. Le château est pour sa part placé sur un des côtés les plus étroits du bourg, à l'extérieur des murs de la ville.

Dans notre région, le bourg de Jussy (canton de Genève) constitue une exception intéressante dans le *corpus* des villes de plan quadrangulaire. Le bourg épiscopal de Jussy, sans doute créé à la fin du XIII^e siècle, associe un plan quadrangulaire et un tracé parcellaire quasiment circulaire. L'habitat et le château ont été construits sur une plate-forme entièrement encerclée par un fossé inondé de forme ovoïde. A l'intérieur de l'enceinte maçonnée, la cinquantaine de « chosaux »

constructibles formait un parallélogramme incomplet, un de ses plus petits côtés étant occupé par la forteresse. Aucun jardin n'étant mentionné dans le bourg, on peut supposer que Jussy ne fut à l'origine qu'une zone de refuge pour la population environnante. La position même du château, étroitement associé au tissu urbain, s'accommodait d'ailleurs mal avec un habitat permanent et très développé. Le plan de Jussy, issu d'une rigoureuse opération de planification, paraît s'apparenter à ceux des « bastides » édifiées du XIII^e au XIV^e siècle dans le sud-ouest de la France.

Influences extérieures

On vient de le constater, divers types de plans de villes neuves coexistèrent dans notre région d'étude tout au long des périodes de fondation. Seules les villes quadrangulaires et circulaires semblent constituer des types originaux développés entre 1247 et 1327, et surtout après 1303 ; mais ces plans ne furent pas privilégiés aux dépens de celui de la ville-rue. On adopta encore au milieu du XIV^e siècle ce dernier modèle pour fonder le bourg neuf de Ballaison.

Depuis les travaux de Paul Hofer et de Marcel Grandjean notamment, on admet une influence des réalisations des ducs de Zähringen en Suisse alémanique (Fribourg, Berne) sur les créations urbaines savoyardes de la Suisse romande et de la région lémanique. Il semble que d'autres modèles urbains purent inspirer les planificateurs de ces villes neuves. Des particularités morphologiques des *ricetti* piémontais, de certaines villes du nord de l'Italie et des « bastides » du sud-ouest de la France se retrouvent en effet dans les tracés urbains qui ont été examinés. Certains maîtres d'œuvres entreprirent enfin de véritables carrières internationales et ont pu exercer leurs talents dans notre région.

CONCLUSION

Du XIII^e au XIV^e siècle, les guerres ont modelé le paysage du bassin lémanique en suscitant la constitution d'un dense maillage de châteaux et de villes neuves. Les bourgs ont activement participé à la formation des principautés territoriales, mais ils ont aussi été des sources de profits pour les artisans locaux, les marchands et les intellectuels.

On a pu le mesurer, ce sujet n'a pas encore été épuisé, notre examen des sources n'étant pas exhaustif et les fondations seigneuriales

étant plus difficiles à identifier. En outre, l'enquête mériterait naturellement d'être poursuivie au-delà des limites de la petite zone d'étude exposée. Mais si le champ géographique doit être étendu, il conviendrait de même d'explorer les époques plus récentes pour comprendre les évolutions économiques, démographiques, morphologiques et militaires de ces villes neuves.

Dieux, grottes et mégalithes dans le Genevois

Une assistance nombreuse se pressait ce samedi 28 février dans la salle des fêtes du Châble pour écouter la conférence de **Jean-François Kister**. C'est lui-même qui nous donne le résumé de son passionnant exposé. Sur ce sujet, on lira avec intérêt "Des mégalithes, des légendes et des dieux", livre qu'il a publié chez Cabédita.

On sait que, depuis les débuts de l'écriture, à Sumer, l'homme est en quête du sens de la vie. Ainsi la plus ancienne légende connue, celle de Gilgamesh, montre un héros désireux d'immortalité. Bien que nous n'ayons connu l'expression écrite qu'au I^{er} siècle av. J.-C., il apparaît évident qu'aux confins de la Savoie, de la Franche Comté, de la Suisse et du Val d'Aoste, les humains ont aussi cherché une forme de vie après la mort. Pierres à cupules, dolmens et menhirs témoignent de cette quête. Les plus belles pierres à cupules de notre région se trouvent à Féterne, à Anthy, (74) à Thoiry (01) et à Mont-la-Ville (VD). Des dolmens, sépulcres collectifs, il nous en reste deux, à Reignier et à St Cergues (74). Les menhirs peuvent avoir constitué des enceintes (cromlechs) autour de tombes de personnages célèbres comme au Petit-Saint-Bernard (73) ou autour de la Pierre-aux-Dames à Troinex (GE). Retouchée à l'époque gallo-romaine, cette sépulture révèle aussi les divinités celtiques que sont les Mâtres, ancêtres des fées de nos légendes. Les menhirs pouvaient aussi constituer des images d'ancêtres disparus ou, rassemblés selon une certaine organisation, des lieux de culte. L'archéologie révèle certaines convictions de nos ancêtres antérieurs aux Gaulois, certains de leurs lieux de culte et peut-être leurs procédés de divination.

Légendes et noms de lieux évoquent les croyances des Allobroges, Helvétès et autres populations celto-ligures de notre région. Des noms de lieux comme Arthaz (74) évoquent

l'ourse (Andartha, la Grande Ourse). Epaone (aujourd'hui Albon en Isère) vient d'Epona, la déesse aux chevaux. Tarnaïae (aujourd'hui Massongex (VS) vient de Tarannis, le dieu du tonnerre. Sources et cascades de Borbannaz (Chaumont, 74), de même que le site thermal de Bromines (La Balme de Sillingy, 74) doivent leur nom à Borvo et Bormona, divinités thermales des Allobroges qui étaient également honorées à Aix-les-Bains.

Les dieux cornus de nos ancêtres (Cernunos, le cerf, Tarvos, le taureau) ont suggéré à leurs successeurs d'attribuer des cornes au diable afin de déconsidérer ceux qui leur vouaient un culte. L'idée était facile puisque le diable, c'est le "diviseur". Quoi de plus significatif que deux cornes, comme celles de Baal (seigneur), un taurillon, dieu des Philistins.

Nombre de nos légendes mettent en scène des fées qui président à la naissance, à la vie et à la mort, comme, sans doute, les Mâtres gauloises. D'autres évoquent les méfaits d'animaux maléfiques dotés de cornes. Il n'est pas jusqu'à un formidable sanglier près de tuer un chasseur et qu'une prière à la Vierge fait fuir pour toujours. On a bâti une chapelle aux Voirons pour la remercier de cette intervention miraculeuse. Les cultes de nos ancêtres ont duré bien longtemps après l'installation du christianisme chez nous, d'où le besoin de substituer progressivement des traditions chrétiennes aux coutumes antérieures, témoins les nombreuses chapelles édifiées en l'honneur de la Vierge auprès de sources ou au fond de bois où nos ancêtres allaient pratiquer des cultes peu catholiques.

SAINT-VICTOR ET CHAPITRE

Depuis plusieurs années un projet d'étude sur les terres de Saint-Victor et Chapitre se prépare à l'initiative de Mme Santschi, directrice des Archives d'Etat de Genève avec l'appui du musée Paysalp et de son directeur Roger Desbiolles, et La Salévienne représentée par Claude Barbier et Claude Mégevand. Le dossier Interreg a été accepté avec l'appui du SIMBAL dans le cadre du contrat de développement avec la région. Les trois structures – Archives d'Etat, Paysalp et La Salévienne forment le comité de pilotage. Un comité scientifique a été mis en place et s'est réuni pour la première fois à Viuz en Sallaz le 24 février. Outre les trois structures pilotes, ce comité comprend les archives

départementales de la Haute-Savoie, de l'Ain et de la Savoie, le service archéologique de Genève et celui de la Haute-Savoie, l'Association pour l'étude de l'histoire régionale, l'université de Savoie, et l'archiviste de Carouge. Le programme est établi pour trois ans. Il doit permettre de publier les sources des archives de Saint-Victor et Chapitre (un inventaire précieux aussi bien pour l'étude générale sur Saint-Victor et Chapitre que pour les monographies communales), trois monographies dont l'une devrait porter sur la Champagne genevoise, l'autre sur Valleiry et les communes de proximité, la troisième sur Reigner et les environs. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec Claude Barbier (04 50 04 75 91) ou Claude Mégevand (04 78 08 99 26 le soir).

Saint-Victor est un monastère clunisien de Genève qui a pris une importance considérable au Moyen Age dans le diocèse de Genève et même jusqu'en Val d'Aoste. Le Chapitre est le celui de la cathédrale de Genève, qui possédait également, par donation, de nombreuses propriétés et revenus dans tout le Genevois. Les deux institutions avaient à la fois des biens en simple propriété et des droits seigneuriaux étendus aux populations de certains villages ou hameaux. Au moment de la Réforme, leurs biens et droits ont été récupérés par la République de Genève. Les terres de Saint-Victor et Chapitre - leurs noms deviennent inséparables - constituent ainsi des enclaves genevoises en terres savoyardes ou françaises (Pays de Gex à partir de 1601) qui seront à l'origine de nombreux conflits entre Genève et la Savoie. C'est le traité de 1754 qui met fin à cette situation.

BIBLIOTHÈQUE SALÉVIENNE

ECHANGES

La vie rurale dans l'Aisne. Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome XLVIII, 2003.

Gueules de bois. Portraits d'arbres. Photographies Xavier Lambours. Filigranes Edition 1997, 75 p. Arbres remarquables de Haute-Savoie.

Atlas des Pays de Haute-Savoie. CAUE 74, ministère de l'Equipement et DDE, 147 p. Très bon ouvrage pour connaître les différents territoires et paysages de Haute-Savoie.

Vivre en montagne avec les risques naturels ; comprendre, observer, s'adapter. CAUE. 44 p.

Refuges de Haute-Savoie, massif du Mont-Blanc. Carte. CAUE 74.

DON

Aménagement des transports du Sud-Est, Isère, Savoie, Haute-Savoie. Conférence donnée le 2 avril 1919 à la Chambre de commerce de Grenoble par A. Crolard, député de la Haute-Savoie. Document intéressant avec de nombreuses statistiques sur les transports dans la région frontalière. On notera par exemple, pour 1913, 168 378 voyageurs sur le tram de la frontière suisse à Saint-Julien, 583 906 sur celui de Moellesullaz à Annemasse et Etrembières, 81 579 sur celui de la frontière suisse à Douvaine, 82 579 sur celui de Veyrier à Collonges sous Salève et 55 638 qui utilisent le train à crémaillère du Salève... et seulement 11 410 voyageurs « en automobiles » de Saint-Julien à Annecy et 13 249 de Saint-Julien à Frangy. Don de Gérard Place.

ACHATS

Une collection de 85 tomes de **l'Académie Salésienne** de 1880 à 1991. Il manque les tomes 1, de 3 à 8, 16, 18 et 20.

Une collection des **ouvrages du Chanoine Rebord** dont le fameux dictionnaire du clergé, les visites pastorales etc. Plus de détails vous seront donnés lorsque le fichier de la bibliothèque sera terminée.

CARNET

NOUVEAUX MEMBRES

Monique AULLEN
240 chemin de Larget
74160 BOSSEY

Alain BELFIORI
511 route d'Arbiny
74160 ST JULIEN

Dominique BINI
284 rue de la Croisette
74800 ST PIERRE-en-FAUCIGNY

Madeleine BONNET
Les Cyclades 4

74160 SAINT-JULIEN

Fernand BOUCHET
Chef-lieu
74350 VILLY-LE-BOUVERET

André BRAND
76 route du Levry
74130 AYZE

Geneviève CAMPION
4 rue de la Plaine
75020 PARIS

Lucienne CASTAGNET
53 rue du Moulin des Bois
75013 PARIS

Charles COURTIEU
12 bd Georges Andrier
74200 THONON

Jean-Luc DAVAL
22 avenue du Docteur Palluel
74160 SAINT-JULIEN

Séverine DUVAUD
239 route de la Place
74160 ARCHAMPS

Henri FICHAUX
Norcier
74160 SAINT-JULIEN

Guy GAVARD
10 rue du Petit Malbrande
74100 ANNEMASSE

Jean-Pierre GAY
15 rue Babuty
74100 AMBILLY

Colette ILTIS
3 rue des Glières
74100 ANNEMASSE

Régis LAMURE
10 chemin des Contamines
74560 MONNETIER-MORNEX

Marie-Claude LEBRUN
132 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Agnès LESAICHOT
Les Clos Desjacques
3 avenue de Genève
74160 SAINT-JULIEN

Michaël MULVEY
269 route de Vovray
74160 COLLONGES-ss-SALEVE

Michèle PAGES
La Rose des Vents
74160 SAINT-JULIEN

Jean-Marie PIQUIN
42 avenue du Général de Gaulle
74200 THONON

Michel ROUILLARD
42 quai Tolstoï
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Jean SAPPEY
346 route de Bel Air
Malchamps
74160 FEIGERES

Pierre de VIRY
59 bd Lannes
75116 PARIS

Frédéric ZOCCA
La Brandaz
Route du Salève
74350 VOVRAY-en-BORNES

NOS PEINES

Nous déplorons le décès de Mme Michelle Tabary mère de Michel Tabary, adhérent de La Salévienne depuis de nombreuses années auquel nous adressons nos sincères condoléances.

À LIRE, VOIR, ENTENDRE

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE SAVOIE

Il est temps de penser à s'inscrire pour le XIX^e congrès des sociétés savantes qui se déroulera à Saint-Jean-de-Maurienne les 11 et 12 septembre 2004. Le thème est « **Echanges et voyages en Savoie** ». Si vous souhaitez faire une communication, vous devez proposer votre titre et un court résumé d'une quinzaine de ligne avant fin avril (**Il faut oser !**) ou tout simplement pour écouter les conférences, demandez votre bulletin d'inscription à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 16 rue Humbert aux Blanchés Mains, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne ou par courriel à dompnier@club-internet.fr

RECHERCHES À LA BN

Mme Janine Chararas, qui fait partie des Saléviens de Paris, nous rappelle qu'elle est disposée à faire des recherches à la Bibliothèque nationale pour les membres de La Salévienne qui le désireraient. Contacter le secrétariat.

SOUSCRIPTIONS

La vie quotidienne à Annecy au XVII^e siècle par Michel Velay. 25 € + 5 € de port. Michel Velay, 5 rue Filaterie, 74000 Annecy.

Le Christ peint : le cycle de la Passion dans les chapelles peintes des Etats de Savoie au XV^e siècle par Véronique Plesch. L'Histoire en Savoie n° 7. 20 € + 4 € de port. SSHA, 244 quai de la Rize, 73000 Chambéry. De très beaux documents et une étude fort intéressante.

La geste du linceul, par Paul G. Dumas. 15 € jusqu'au 30 mai 2004. Ed. Fontalivres, 1 bis rue du Moulin, 38120 Le Fontanil. De l'an 33 à nos jours l'histoire mouvementée du Saint-Suaire, les problèmes scientifiques... Est-ce une relique religieuse ou un vestige archéologique ?

NOTE DE LECTURE

Le paysage comme objet et outil de négociation des actions de développement dans les Alpes du Nord par Emmanuel GuisePELLI, thèse de doctorat de géographie humaine sous la direction de Yves Luginbühl, Paris I, 2001. **Philippe Duret** nous résume le compte-rendu fait par l'auteur dans la revue *Ruralia* n° 2002-10/11.

La protection du paysage est une nécessité. Les communes du Vuache protègent quelques prairies contre la progression des taillis. Grâce à sa fruitière, la vallée de Chézery résiste à l'embroussaillage et cherche à ne pas dépendre totalement de la zone économique de Bellegarde ou des stations de ski de Lelex et Mijoux.

La thèse d'E. GuisePELLI se base sur une étude lancée par le ministère de l'Environnement au sein d'un programme européen. L'objectif était de réfléchir sur « l'agriculture durable ». La zone test choisie pour la France était la moyenne Tarentaise à cause de ses stations de sport d'hiver et de son AOC (fromage de Beaufort).

« Les paysages du Beaufortain sont caractérisés par [...] ; une forte emprise agricole sur les versants les plus pentus ; l'absence de friche dans les parcelles, la part réduite de la forêt (de préférence contenue en haut des versants) ; une délimitation prairie/forêt et haie/prairie bien démarquée, un bâti qui a su garder un caractère traditionnel. Le développement des résidences nouvelles, loin de signifier la dégradation de la qualité des paysages au regard des acteurs locaux, symbolise la santé économique de la région ». Comme beaucoup de catégories populaires, les agriculteurs accordent une grande valeur à la notion de travail. « La diversité des modes de gestion des prairies (pâtures en vert et fauches en jaune), l'exiguïté des parcelles sont lues par les agriculteurs comme autant de signes renvoyant à l'image d'une [...] agriculture familiale, de petites exploitations prospères [...]. Cette tenue des paysages est mise en relation avec une agriculture dynamique et saine et un esprit de discipline collective. »

A la différence des agriculteurs, « les références des élus locaux peuvent se rapporter indifféremment (c'est particulièrement vrai pour les maires des communes touristiques) soit au Beaufortain soit à d'autres régions de l'arc alpin telles que la Suisse

valaisanne et le Tyrol, connues pour leur paysages très "léchés" [...]. [Les élus veulent] garder les espaces ouverts et "vivants" sans passer obligatoirement par les conditions sociales évoquées par les agriculteurs. [...] Ce qui est en jeu pour les élus réside moins dans l'image de la réussite agricole que dans l'image de leur capacité en tant qu'hommes politiques à tenir un paysage organisé. »

On voit qu'il y a là deux attitudes sociologiques différentes. « Dans les opérations locales de développement actuelles, on constate que c'est la logique d'entretien au sens des élus qui a souvent tendance à prévaloir. [Cela] se traduit par une série d'actions sur le paysage à partir des fonds de vallée pour donner une image des lieux au regard de la clientèle touristique qui arrive. »

Avec le dialogue les positions évoluent ; on se rend compte que pour protéger efficacement le paysage il faut se pencher sur des sujets terre à terre comme la gestion de l'exploitation agricole, le revenu et le temps de travail.

AVIS DE RECHERCHES

En vue de l'édition de la monographie d'Andilly, qui pourrait nous fournir des indications sur les parrains de la cloche de Charly, baptisée en 1763, et qui se nomment « Jean-François Raddoz et Jeanne Revillod sa femme » ? Contacter le président.

M. Gavard, ancien maire d'Annemasse, recherche l'ouvrage suivant ; "La Savoie de l'An Mil à la Réforme XI^e - début du XVI^e siècle" de Réjane Brondy, Bernard Demotz, Jean-Pierre Leguay, 1984, Ouest France-Université. Il possède les trois autres volumes de cette collection et souhaite la compléter.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Duret, l'ingénieur des Trente Glorieuses, par Philippe Duret, 2003. Cela se veut avant tout un recueil de documents. Philippe Duret a voulu évoquer l'activité professionnelle de son père Jacques Duret, ingénieur en papeterie de 1945 à 1980. Il tente d'élargir en citant des lettres ou des souvenirs écrits par les collègues de celui-ci et qui permettent de peindre ce milieu. Pour restituer l'atmosphère, l'auteur reproduit des documents privés

comme des récits de voyages à l'étranger, des coupures de journaux, de vieilles photos d'usines, etc., en espérant avoir réussi à rendre une ambiance et à poser quelques sujets de réflexion. Mais il ne se fait pas d'illusions ; aucune biographie n'est vraiment fidèle à la réalité...

Napoléon III par Pierre Milza, Perrin 2004, 706 pages, env. 26 €. Par un de nos meilleurs historiens, une étude neuve sur un personnage secret dont nos lecteurs connaissent l'influence sur l'histoire de la Savoie. Une fois élu Président de la République (1848), ce Bonaparte habile donne à son mandat une allure populiste et ridiculise des députés républicains embourgeoisés. Après son coup d'Etat (1851), il instaure un empire brutal mais au fil des années il évolue, favorise un capitalisme moderne et devient de plus en plus respectueux du Parlement. Pourtant, lors de sa chute inattendue (1870), la France reste un pays fragile (faiblesse militaire, mésentente villes/campagnes, isolement diplomatique).

SORTIR

Premières rencontres sur l'histoire et le patrimoine des Bauges

« **Entre lacs et Isère, les Bauges d'hier et d'aujourd'hui** » les 24 et 25 avril au plan d'eau de Lescheraines. Contact Maurice Messiez 04 79 84 16 40. Des rencontres qui pourraient donner des idées pour une approche similaire sur le Salève ou le Vuache.

Concert à Pomier

Le prochain concert aura lieu le dimanche 16 mai à 17 heures dans les caves médiévales de la chartreuse de Pomier ;

Trompettes et Orgue

avec Edgar Montant, Christophe Heritier en duo de trompettes et Eric Latour à l'orgue.

21 € pour les membres de La Salévienne à adresser au secrétariat de La Salévienne. Billet à retirer à l'entrée.

Cocktail après le concert.

Conférence

Le lundi 24 mai 2004 à 20 h 30 à La Puya, la Bibliothèque diocésaine organise une conférence sur "**Les débuts du christia-**

nisme" animée par le Père Jean-Pierre Lémonon, doyen de la faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon, docteur en histoire et en théologie, prêtre du diocèse de Valence et auteur d'un livre portant sur ce sujet dans la collection Tout Simplement. Le Père Lémonon interviendra aussi sur la série documentaire "Les origines du christianisme" diffusée sur la chaîne Arte au mois d'avril 2004.

Journée du patrimoine

Le CAUE organise une rencontre exposition entre les acteurs du patrimoine de la Haute-Savoie le samedi 5 juin à Sevrier. La Salévienne sera présente. Vous voulez aider votre association ? Manifestez-vous auprès de notre secrétariat.

MUSEES

Ecomusée du costume savoyard et des travaux d'aiguilles. A Sevrier vous découvrirez, dans l'ancienne école de filles, bâtiment sarde du XIX^e siècle, une exposition permanente des costumes traditionnels de la région d'Annecy ; costumes féminins, masculins et d'enfants, de fête et "des jours", de la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle. Coiffes de dentelle, soieries, indiennes et mailles du pays, jupons brodés et dessous volantés pour découvrir, au travers des costumes, des techniques et des travaux d'aiguilles ou de crochet, la vie des Savoyards d'autrefois, à la ville et à la montagne... Un audiovisuel attrayant complète cette présentation. Ouvert de mai à septembre, vacances de Toussaint et de Noël. Renseignements au 04 50 52 41 05.

Si vous aimez les livres, ne manquez pas de vous rendre à la **Bibliotheca Bodmeriana**. Cette fabuleuse bibliothèque, installée au village de Cologny, près de Genève, est l'œuvre de toute une vie du grand collectionneur Martin Bodmer (1899-1971). La Bodmeriana qui compte aujourd'hui parmi les bibliothèques privées les plus importantes du monde, reflète l'aventure de l'esprit humain depuis l'aube de la tradition écrite. Réunissant environ 80 littératures, elle comprend 160 000 œuvres, dont quelques centaines de manuscrits occidentaux et orientaux, 270 incunables (imprimés antérieurs à 1500),

parmi lesquels un des rares exemplaires de la Bible de Gutenberg.

Sa célèbre collection de manuscrits grecs et coptes avec - entre autres - les plus anciens manuscrits de l'Évangile selon saint Jean et trois comédies de Ménandre en constituent les joyaux. Consacrée plus précisément à l'écrit, la Bodmeriana abrite aussi des sculptures, des tableaux, des dessins, des tapisseries et des partitions musicales. Fondation Martin Bodmer ; 00 41 22 707 44 33.

EXPOSITIONS

Jusqu'au 5 octobre 2004, Le musée-château d'Annecy (04 50 33 87 30) présente l'exposition **Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes**, L'exposition permet d'explorer la réalité matérielle, historique et spirituelle de ce peuple antique au travers de son cadre de vie et de rites religieux et festifs, peuple qui a développé, sous l'égide d'un empire romain en pleine croissance, une civilisation riche et cultivée. Elle pose aussi la question de la persistance du mythe allobroge dans la mémoire collective.

Images de la spiritualité grecque, Icônes de la collection Rena Andreadis, jusqu'au 30 mai 2004, Musée d'art et d'histoire, Genève, 00 41 22 418 26 00.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans l'article paru dans le dernier Bénon intitulé "Blason de Vers". Mireille Chauvet n'est pas premier adjoint au maire de Vers mais bien conseillère municipale ; le premier adjoint est Raymond Villet. Nous présentons nos excuses aux deux élus. Et en apportant cette rectification, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la mémoire de Clovis Excoffier, leur maire, enlevé subitement à l'affection des siens à qui nous adressons nos sincères condoléances

IL ÉTAIT UNE FOIS

PREMONITION ?

En 1894 vivaient à Monnetier-Mornex deux exilés russes, Georges Plékhanov (1856-1918) et une certaine Nadine Reldinsky (ADHS 2 Z 19). Les livres de Plékhanov diffusèrent le marxisme en Russie mais il se méfiait du jeune Lénine qu'il comparait à Robespierre. Il combattit la notion de parti d'avant-garde et estimait que toute tentative prématurée pour instaurer le socialisme porterait au pouvoir une caste autoritaire.

Philippe Duret

LA CROIX DE VIN A CHARLY-ANDILLY

OU

Comment la Savoie française traduit et trahit son patrimoine linguistique.

Venu de Présilly, de Charly ou du village du Mont-Sion, le promeneur croise le sentier du balcon du Léman au petit col de Montailoux d'où la vue sur Genève est fort belle. Une croix de bois fichée dans une meule de moulin arrête ses pas et son regard. On y lit "Croix de Vin, 1987". Intrigué, notre promeneur cherchera en vain les vignes qui, à cette altitude (850 m) et dans cette exposition en plein nord, n'ont jamais existé. S'il interroge un cultivateur travaillant son champ ou conduisant ses troupeaux, il n'aura pas d'autre réponse que "cette croix s'est toujours appelée comme ça, mais va savoir pourquoi."

Enquête faite, il apparaît que cette croix se trouvait un peu plus à l'ouest le long du chemin dit du Crêt des Ripes et qu'elle a été déplacée en 1987 car elle gênait la circulation des engins agricoles¹. Déjà refaite en 1921, on dit qu'elle se trouvait là de temps immémorial. Toutefois la mappe sarde de 1730 ne la signale pas, mais elle ne signale aucune croix nulle part, ce signe n'apportant aucune plus-value au terrain cadastré. D'autre part, si la parcelle en question est répertoriée comme bien propre de la communauté de Charly, elle figure dans le mas dénommé "Sur le Syon" et non point "La croix de Vin". En revanche le cadastre français de 1870 la signale à cet emplacement sous le

¹ Signalé par André Cusin-Majeur de Charly.

nom de Croix de Vin. Il faut donc remonter au franco-provençal, probablement trahi plus que traduit lors du passage de l'oral à l'écrit. Cette dénomination pouvait correspondre soit au locatif " de Vin ", du lieu-dit " Vin " ou au mot " Devens " écrit et prononcé comme le village de Therens près de Saint-Julien. Dans ce second cas, une famille Devens aurait érigé cette croix sur ses terres.

La première hypothèse a été vite écartée ; il n'existe nulle trace d'un lieu-dit " Vin " dans la commune d'Andilly. La seconde hypothèse ouvrait en revanche une piste qui semblait plus vraisemblable. Il a bien existé à Charly une famille Miège dite Miège-Devens dont la dernière descendante est morte en 1926. Cette famille jouissait d'une notabilité certaine et d'une richesse relative, plusieurs maisons dans le haut du village, dont celle, écroulée maintenant, dite chez Drou lui appartenaient. Un certain Miège-Devens, par exemple reçoit ce témoignage exceptionnel lorsque le curé d'Andilly l'inscrit dans son registre des sépultures :

" 1752. † Honorable Pierre Miège (Devens), un des plus honorés hommes de cette paroisse tant par son assiduité aux offices et la fréquentation des saints sacrements de Pénitence et d'Eucharistie qu'il a reçus dévotement la veille de sa mort, que par son intégrité dans le commerce ."

On pouvait donc imaginer que cette famille faisait partie des avenaires² arrivés au village au XVII^e ou XVIII^e siècle et intégrés dans le communage moyennant finance, afin de pouvoir bénéficier des prés et bois dits communaux parce qu'appartenant en propre, et hors système seigneurial, aux membres de la communauté. Il arrivait qu'on demandât, en sus, à l'impétrant³ d'ériger une croix ou de payer la corde de la cloche de l'église. La Croix Devens aurait-elle vu le jour dans ce cadre du communage ? La piste se révéla fautive car les Miège-Devens, loin d'être des avenaires, figurent dans les registres paroissiaux d'Andilly dès la fin du XVI^e siècle

2. Avenaires : nouveaux venus au village qui ne pouvaient bénéficier des biens communaux sans être admis par le Conseil de communauté.

3. Voir la croix de L'Éluiset in "L'Éluiset, le Touvet et la Pierre croisée", *Echos saléviens* n° 7, Saint-Julien-en-Genevois, La Saléviennaise, 1997, p. 7-71.

(États des âmes 1600)⁴. Mais elle ouvrit une autre piste qui devait se révéler plus fructueuse.

En cherchant à savoir si la pièce de terre où la croix était située avant 1987 avait appartenu à la famille Miège-Devens, il est apparu que cet emplacement se trouvait en fait sur un pré communal et non sur une propriété privée. Autre signe concordant, la croix dite de l'étang ou de la Bougerie à Charly, déplacée elle aussi à la fin du siècle dernier, se trouvait également sur un pré communal. Pré communal est d'ailleurs un des premiers sens du mot " bougerie " ⁵. " Devens " pourrait avoir eu la même signification, en franco-provençal. Le Dictionnaire savoyard de Constantin et Désormaux consulté confirmait cette intuition. A l'entrée " Devens " on trouve, entre autres détails ceci :

" Devin (Bois du) dans les anciens actes, Bois Devens signifie bois communaux. Les actes notariés offrent Bois Devan dans le nord et Bois Devin dans le sud de la Haute-Savoie. Nous trouvons ce même mot dans un texte de 1272 cité par Godefroy qui en ignore le sens ; " Devens ; li signors et li frans ne poevent ne doivent prendre, vendre ne donner dou devens, se n'est par l'accort des forestiers et signors. "

4. On trouve bien, en 1410 à Charlier, parmi les hommes-liges de Blanche de Genevois, *Petrus dou Devens* et *Duretus dou Devens*, mais le patronyme Miège n'y figure pas. Comptes d'Aymon de Viry. Subside de la châtellenie de Cruseilles, (ADHS 14J10). Dans la Consigne du sel de 1562, on ne trouve à Charly ni Miège, ni Devens. En revanche le patronyme Miège apparaît pour la première fois dans l'État des âmes pour l'année 1600.

5. Dans *Histoire de Troinex* (édition Passé-Présent, Mairie de Troinex 1991), Catherine Santschi écrit, à propos de la grosse de reconnaissances féodales de l'abbaye de Saint Victor datée de 1343 ; " Des biens communaux n'y sont guère cités, sinon dans les confins, quelques "bougeries", donc des terres incultes dont le propriétaire n'est pas indiqué." (p. 36) Le *Glossaire des Patois de la Suisse Romande* publié de 1934 à 1954 aux éditions Victor Attinger à Neufchâtel et Paris, donne comme sens "terre non cultivée" et cite des noms de lieu "Les Grandes et petites bougeries". Il précise que le mot est d'origine inconnue, mais qu'on le trouve dans les textes savants du XIV^e siècle C'est probablement le mot qui a donné son nom au massif des Bauges, ainsi qu'à la commune genevoise de Chêne-Bougeries. Confirmation de ce sens dans M. Bossard et J.P. Chavan, *Nos lieux-dits, Toponymie romande*, Payot, Lausanne, 1990.

L'étymologie est incertaine dit Désormaux, mais il semble bien que le mot provienne du verbe défendre, ainsi que du verbe vendre (défendre de vendre ?) soulignant l'indisponibilité du bien à la vente, celui-ci ne pouvant être aliéné sans l'accord des comuniers. On trouve d'ailleurs dans l'ouvrage *Noms de Lieux des pays franco-provençaux* de G. R. Wipf une note qui va dans notre sens ; "Notons dans les pays d'oïl, les bois interdits sont appelés "défends" ou "défens" - en Suisse romande, on peut relever une petite forêt Defent (VD) et quelques bois Devens⁶" Le *Glossaire des Patois de la Suisse Romande* confirme l'orthographe, la prononciation et l'étymologie :

"Devens : 1/ Défens, interdiction de laisser paître le bétail, de couper du bois. 2/Terres généralement communautaires, interdites à la vaine pâture pendant une partie de l'année.[...] 5/ Noms de lieux surtout dans le Canton de Vaux mais aussi en Haute-Savoie. Devens supra Blechens (1441). Du latin *defensus*, la nasale est due à l'influence du latin médiéval *defensum*."

Adolphe Gros, dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie* cite aussi de nombreux exemples de lieux-dits *Au Devens* dans la commune de Bessans, *Aux Devins* dans celle de Aiton et celle de Jarzy. Quant à la prononciation, on trouve dans *Nos Lieux-dits, Toponymie romande*⁷, non seulement confirmation du sens et de l'étymologie, mais de la prononciation ancestrale du mot ; [Dévin] tel qu'elle existait encore il y a deux générations à Charly⁸.

Reste la question ouverte de savoir pourquoi on érigeait des croix sur les biens communaux, peut-être pour souligner le caractère quasi sacré d'une terre qui appartenait à tous. L'étude des tabellions qui retranscrivent les délibérations des communautés dans les États de Savoie devrait permettre d'apporter des réponses moins incertaines. En attendant on peut espérer que lorsque la Croix de Vin sera refaite à neuf, une fois de plus, dans un siècle, on sera fidèle au patrimoine

6. G.R. Wipf, *Noms de lieux des pays franco-provençaux*, p. 83 note 3156.

7. M. Bossard et J.P. Chavan, *Nos lieux-dits, Toponymie romande*, Payot, Lausanne, 1990.

8. C'est ainsi que le prononçait Madame Eugénie Cusin-Sansa, née Cusin-Trappaz, décédée en 1960.

linguistique de la Savoie, en inscrivant sur le bois "La Croix Devens", ou mieux encore ; "La Crwè Dévens". En revanche on peut souligner, avec Henry Chevalier, que le passage au français s'est révélé plus poétique pour la troisième croix de Charly-Cernex, celle qui a donné son nom, par une "traduction impropre mais jolie" au col de la Croix-Biche, "à cette croisée des quatre routes anciennes qu'"abochoch" (qui "tombent") sur Cernex, Présilly, Vers ou Charly⁹".

Michel Cusin-Brens

ÉVORDES ET JEAN-MARC LULLIN

On se pose souvent des questions mais, à La Saléviennne, on trouve souvent aussi quelqu'un capable d'y répondre. Cette fois, c'est **Jean-Pierre Dubouloz** qui nous éclaire sur un édifice rencontré au cours d'une promenade au piémont du Salève.

Des membres curieux et aventureux de La Saléviennne ont découvert à Evordes (hameau en terre genevoise, en face de Bossey) dans le saillant créé lors de la délimitation de la frontière en 1816, un "monument" situé sur la rive droite de la Drize, à l'ombre d'un magnifique cèdre.

Cette construction se présente sous la forme d'un grand socle en ciment – actuellement en mauvais état – rectangulaire, d'environ 1,50 m de haut sur 2,30 m de longueur et 1,95 m de largeur.

Orientée face au Salève - revendiquée en vain par les propriétaires genevois du bas de cette montagne – elle fut érigée par Lullin d'Evordes à la gloire des armées coalisées contre Napoléon Ier.

Sur les quatre plaques gravées, trois sont encore en place. Très effacées, elles portaient, à l'origine, les textes suivants (reconstitués sous réserve !)

Côté Bossey

AUX ILLUSTRES ALLIES QUI NOUS ONT RENDU NOTRE

9. Henry Chevalier, "Histoire de l'église et paroisse d'Humilly" in *Viry-Terra Santa*, La Saléviennne 2003, p. 229 et note 512 ; " Il semble bien que la dénomination de ce lieu sur lequel une croix est implantée vient de la déformation de mots très anciens. D'une part le terme *crwè* (croisée de chemins) et *k'aboche* (qui descend) d'où *crwè k'aboche*, francisé en Croix Biche. Ayant fait quelques recherches sur l'origine celtique de certains termes, Marius Benoît avait le même point de vue."

ANCIENNE INDEPENDANCE
31 Xbre 1813

Côté Evordes

LA FRANCE HEUREUSE
PAR LA CHARTRE [sic]
LE 20 Xbre 1815

Côté Collonges

AUX LIBERATEURS
DE L'EUROPE LE 18 JUIN 1815
A WATERLOO

Côté Drize

A LA CONFEDERATION SUISSE
LE CANTON DE GENEVE RECONNU TEL
LE 29 SEPTEMBRE 1814
CH. J. M. LULLIN
[cette plaque a disparu]

Charles-Jean-Marc Lullin de Chateauvieux dit Lullin d'Evordes, 1er mars 1752 – 11 mai 1833, était cousin de l'ancien syndic Ami Lullin d'Archamps. Il entra à 15 ans au service de la France en 1767 et fut capitaine dans le régiment de Diesbach. De retour à Genève en 1778, il devint membre du Conseil des Deux-cents de 1782 à 1788, puis du Conseil représentatif après la Restauration. Chef de bataillon dans la Garde nationale, chef de Cohorte dans la Légion du Léman puis lieutenant-colonel de la Milice, il reçut en 1814 de Louis XVIII la croix de chevalier du Mérite militaire.

Membre du conseil municipal de Compesières (dont faisait partie Evordes) dès 1817, il fut nommé maire en 1821, donna sa démission pour raison de santé en 1827, mais resta conseiller municipal jusqu'à sa mort en 1833.

Il épousa en 1776 Madeleine Joly (1756-1813) qui acheta en 1806 à Isaac Fabri le Domaine d'Evordes qui s'étendait au "canton de Carouge" sur les communes de Collonges-Archamps et Bossey.

Comme d'autres propriétaires fonciers de Genève, Lullin s'adonna à l'agronomie et devint membre de la Classe d'agriculture de la Société des Arts de Genève, de la Société royale d'agriculture de Paris et d'autres sociétés suisses (comme la Société helvétique des sciences naturelles) et étrangères.

Il écrivit plusieurs ouvrages sur des problèmes agricoles et même d'agriculture

élémentaire dont il dota l'école de Compesières. Citons entre autres :

- ◆ Des prairies artificielles d'été et d'hiver ; de la nourriture des brebis et de l'amélioration d'une ferme des environs de Genève – Genève, 1800 et 1815 ;
- ◆ Observations sur les bêtes à laine faites dans les environs de Genève pendant vingt ans – Genève, 1807 ;
- ◆ Des associations rurales pour la fabrication du lait connues en Suisse sous le nom de fruitières – Paris et Genève ;
- ◆ Almanach du cultivateur du Léman – Genève, 1812 – 1823 ;
- ◆ Le cultivateur du canton de Genève (voir Almanach du cultivateur du Léman) ;
- ◆ Le cultivateur du Léman (voir Almanach du cultivateur du Léman) ;
- ◆ Abrégé d'agriculture et d'économie domestique... à l'usage des écoles... des jeunes filles des communes rurales du canton de Genève – Genève, 1825 ;
- ◆ Mémoires sur les attelages de vaches – Genève et Paris, 1826 ;
- ◆ Du perfectionnement de la culture de la vigne – Genève, 1832.

Charles-Jean-Marc Lullin fut un farouche adversaire de Napoléon Ier et un ardent patriote genevois et suisse.

Grâce à Pictet de Rochemont, il obtint que la frontière Savoie-Genève fut reportée au-delà de la Drize, créant le fameux saillant et maintenant ainsi toute la propriété Lullin-Joly sur Genève. D'abord rattaché à la commune de Troinex-Veyrier - en 1817, le Conseil d'Etat sépara les deux communes – le hameau d'Evordes fut joint à la commune de Compesières devenu Bardonnex en 1851.

Pour marquer son attachement à la Confédération, Lullin modifia le cours de la Drize et, sur une île, recréa un coin des Quatre-Cantons avec une petite chapelle de Tell. En 1821, il fit construire une "Tour helvétique" en bois, genre phare, d'environ 28 mètres de haut qui devait contenir trente-deux tableaux de batailles gagnées par les Suisses à diverses époques. Trop haute et peu solide, elle fut l'objet de litige avec les Travaux publics du canton qui exigèrent des modifications. Elle a disparu et son emplacement semble oublié.

A la mort de sa femme en 1813, le domaine échoit à sa fille, Antoinette Michée Lullin (née en 1776), veuve de Georges-Gustave

Fingnerlin, officier en Autriche, mais il hérite de la jouissance de la moitié du bien.

Lullin d'Evordes "a terminé son honorable carrière le 11 mai 1833 âgé de 81 ans" en laissant, semble-t-il, une situation financière assez mauvaise et, en 1841, les héritiers de sa fille, morte en 1839 sans descendance, vendent le domaine à Anne-Marie Pinard.

Ce sera le début de plusieurs changements de propriétaires.

Une importante bibliographie concernant Charles Lullin, Evordes, les maisons de campagne genevoises, etc. – une quinzaine d'entrées – est jointe à cet article. Toute personne intéressée peut se la procurer auprès de La Salévienne.

Rédaction

Michel Brand, Michel Cusin-Brens, François Déprez, Jean-Pierre Dubouloz, Philippe Duret, Dominique Ernst, Guy Gavard, Jean-François Kister, Claude Mégevand, Géraldine Lepère, Gérard Lepère.

Responsable de la publication : Marielle Déprez

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter **LA SALÉVIENNE** – 4 route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04.50.35.68.36 - *Fax* : 04.50.35.63.16

Email : la-salevienne@wanadoo.fr (*président*) - Megevandcerise@aol.com (*administration*)

Site WEB : <http://www.la-salevienne.org>